



Botellón - Ivresses collectives aussi en Suisse ?

Le botellón (esp. "grande bouteille") désigne une coutume d'adolescent-e-s et de jeunes adultes qui est apparue en Espagne du début au milieu des années nonante. Lors de cette coutume qui se déroule principalement le week-end, il s'agit de se rassembler en masse pour consommer de l'alcool et de faire la fête sur les places publiques. Les participant-e-s sont informé-e-s de ces événements par Internet, courriels ou SMS. A Zurich, selon un organisateur de 17 ans, plus de 3500 personnes se sont annoncées pour la première biture collective zurichoise. A Genève, un botellón a déjà eu lieu. A fin août 2008, des manifestations ont aussi été annoncées à Lausanne et Berne (sur la Place fédérale) et ont en partie été annulées.

Il est clair que tous les jeunes ne participent pas à ces rassemblements pour s'enivrer. On se rencontre, on s'éclate et on fait de nouvelles connaissances. En outre, une telle manifestation peut contribuer à provoquer les adultes ("Je vais là pour contrarier les flics !"). Par l'écho médiatique qui est donné, le thème est largement connu et devient particulièrement attractif pour certains jeunes qui veulent être de la partie.

Même si tou-te-s les participant-e-s ne se réunissent pas exclusivement pour s'offrir une « biture express », cette évolution préoccupe Santé bernoise.

Où constatons-nous des problèmes ?

- Les adolescent-e-s et les jeunes adultes sont incités à boire de façon exagérée et répétée. Il est probable que le nombre de jeunes ayant des problèmes d'alcool croisse. Il existe un risque que le nombre d'hospitalisations de jeunes intoxiqués à l'alcool augmente.
- Effets négatifs possibles de l'abus d'alcool: augmentation des accidents, d'actes de violence, de harcèlement sexuel et de grossesses non désirées, ainsi qu'augmentation du nombre de jeunes malades alcooliques.
- Les jeunes, particulièrement, ne devraient pas consommer régulièrement de l'alcool ni d'autres substances psychoactives. Cela peut gravement porter atteinte à leur intégrité physique et à leur développement moral et intellectuel. Ils sont bien plus sensibles que les adultes. Les connaissances actuelles indiquent que les jeunes personnes qui commencent à boire très tôt deviennent plus rapidement dépendantes que d'autres qui commencent plus tard dans leur vie.
- Les beuveries peuvent conduire à ce que les jeunes considèrent l'alcoolisation comme étant la norme. Ce n'est donc plus la sobriété qui est la référence durant les loisirs, mais l'ivresse et l'extase.
- Les grandes manifestations créent également une augmentation de problèmes liés au bruit et aux déchets.

Possibilités d'actions envisagées par Santé bernoise

- Ce que peuvent faire les parents :
 - o Soutenir les enfants et les adolescent-e-s pour un comportement raisonnable durant les loisirs.
 - o Donner l'exemple d'une gestion responsable de l'alcool (orientée en premier lieu sur la consommation destinée à savourer un plaisir) et d'un comportement adéquat durant les loisirs.
 - o Fixer des limites: les enfants et les adolescent-e-s de moins de 16 ans n'ont rien à faire dans ces manifestations.
 - o Définir des règles de sorties : celles-ci sont discutées avec les jeunes et clairement définies. Les préoccupations et les attentes sont formulées. Les accords sont réexaminés et les manquements ont des conséquences (par exemple sur la prochaine sortie).
 - o Echanger des expériences: en cas de doutes et de questions, les parents peuvent partager leurs questions avec d'autres parents ou avec des spécialistes (par exemple, de l'éducation).
 - o Communiquer les bases légales : les parents signalent à leurs enfants que la vente de bière et de vin est interdite aux moins de 16 ans et qu'il est défendu de vendre des spiritueux et les boissons contenant des alcools forts aux mineurs.



- Ce que les points de vente d'alcool peuvent faire :
 - o Appliquer les dispositions légales: pas de vente d'alcool aux enfants et aux adolescent-e-s de moins de 16 ans et pas de vente de spiritueux et de boissons contenant des alcools forts aux mineurs. L'âge des client-e-s est vérifié. Heureusement, il existe de plus en plus d'établissements qui ont volontairement fixé la limite, pour la vente d'alcool, à 18 ans.

- Contribution de la police et des hôpitaux :
 - o Les points de vente et les personnes qui ne respectent pas les dispositions de protection de la jeunesse sont dénoncés.
 - o Les parents sont invités à venir chercher les jeunes qui sont ivres ou, au moins, sont informés. Les jeunes (ou leurs parents) paient les frais (soins, transport).
 - o Les personnes qui invitent à de telles manifestations, sont sollicitées pour couvrir les éventuels frais (de rangement, d'évacuation des déchets).

- Ce que les écoles et les entreprises peuvent faire :
 - o Les enseignants et les supérieurs attendent des enfants et adolescent-e-s qu'ils soient en forme le lundi (éveillés, sobres) et capables de remplir leur tâche. Si ce n'est pas le cas, les parents ou les supérieurs sont directement informés. Les parents qui ne coopèrent pas sont signalés aux autorités.
 - o Les écoles thématisent les comportements inadéquats dans leur enseignement. Ils encouragent les élèves dans leur choix pour un comportement favorable à leur santé. Les efforts de prévention des établissements scolaires et des entreprises peuvent être soutenus par des spécialistes, par exemple, par Santé bernoise.

Ne pas dramatiser, mais adopter une attitude claire et agir

Dramatiser et s'appesantir sur la problématique n'est pas utile. A elles seules les interdictions n'ont souvent pas l'effet désiré. Celles-ci peuvent même augmenter l'attrait des botellónes chez certains jeunes. Nous estimons qu'une attitude déterminée des adultes et des autorités signalant que les beuveries ritualisées sont indésirables est plus importante. Les mesures proposées renforcent l'argumentaire de cette position. Nous considérons qu'il est tout aussi important qu'un débat s'établisse entre les responsables d'éducation et les jeunes. Les enfants et les adolescent-e-s ont besoin non seulement de limites, mais aussi une bonne dose d'attention, une réelle participation et de l'intérêt pour leur réalité de vie. Ils doivent apprendre à se positionner pour leurs propres besoins et intérêts, à assumer leurs responsabilités et à se situer personnellement de manière réfléchie, même au sein d'un groupe.

Offres de Santé bernoise

Concernant les possibilités de prévention, Santé bernoise propose des offres de conseil et de formation pour les responsables de l'éducation, les écoles, les autorités et les entreprises. Elle informe et sensibilise le public sur les problèmes d'addiction, de violence et de troubles du comportement alimentaire. Les personnes avec des problèmes de dépendance, ou leurs proches (parents, partenaires, supérieur-e-s, enseignant-e-s), sont conseillés sur demande. Santé bernoise offre ses prestations sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne. Elles sont généralement gratuites pour les bénéficiaires.

Contact:

Martin Geiser, Santé bernoise, août 2008 – martin.geiser@beges.ch, tél. 032 323 33 73
www.santebernoise.ch